



FC ORSIÈRES

REGLEMENT ET OBLIGATIONS DES JUNIORS

Devoirs financiers

1. Vente totale de la tombola du Tournoi populaire
2. Vente d'une carte supporter (80.- ou 100.-)
3. Paiement de la cotisation de base 50.- / 80.- / 100.-

Pour information, chaque équipe du FCO reçoit une *caisse d'équipe* disponible de plusieurs centaines de francs. Ainsi le junior reçoit en retour la moitié de sa cotisation, à travers une activité faite avec l'équipe (sortie, jeu, repas), + 1 repas offert à la journée du club en juin.

Devoir moral du junior

Travail lors du Tournoi Populaire (nettoyage ou aide au montage/démontage de la cantine, en fonction de l'âge) ou lors d'une autre manifestation (balade gourmande, loto,...)

Devoir moral des parents

Travail lors du Tournoi Populaire ou autres manifestations du FC Orsières (balade gourmande). Ce bénévolat est primordial pour maintenir la cotisation de base à 80.- / 100.-

Si toutes ces tâches sont accomplies, le junior paie uniquement la cotisation de base.

Attention : le Comité du FCO se réserve le droit de sanctionner le manque d'engagement moral du junior ou des parents, sous une forme à déterminer.

Déroulement d'une saison

1. Vente des tombolas du tournoi (juin-juillet) et paiement avant le 30.08.2026
2. Vente de la carte supporter et paiement avant le 30.11.2026
3. Paiement de la cotisation de base avant le 30.11.2026

Si au 30.08.2026, respectivement au 30.11.2026, le junior n'a pas versé la totalité des montants ci-dessus, il reçoit un rappel pour le solde du montant à verser.

Si le paiement n'est pas effectué avant la reprise en mars 2027, le joueur est suspendu en interne par le club et ne pourra plus s'entraîner et jouer jusqu'à ce que le paiement complet soit effectué.

Remarque: Si une famille a plusieurs enfants jouant en juniors, nous limitons les cartes supporters et les tombolas à 2

Les cartes supporters seront envoyées aux 2 enfants les plus âgés.

Les enfants de la même famille jouant en actifs n'entrent pas en ligne de compte, même s'ils ont moins de 18 ans.



FC ORSIÈRES

REGLEMENT ET OBLIGATIONS DES MEMBRES ACTIFS

Rappel : le joueur actif au FCO est plus qu'uniquement un joueur de la I ou la II. Il doit participer à la vie du club !

Devoirs financiers

1. Vente de 2 cartes supporters et paiement avant le 30.11.2026
2. Paiement de la cotisation de base **130.-** avant le 30.11.2026

Si au 30.11.2026, le joueur actif n'a pas versé la totalité des montants ci-dessus, il reçoit un rappel (qui peut être facturé 10.-) pour le solde du montant à verser.

Si le paiement n'est pas effectué avant la reprise en mars 2027, le joueur est suspendu en interne par le club et ne pourra plus s'entraîner et jouer jusqu'à ce que le paiement complet soit effectué.

Devoirs moraux

3. Montage/démontage de la cantine du Tournoi populaire
4. Travail lors du tournoi (jury + nettoyage)
5. Participation aux autres manifestations organisées par le FC Orsières, sur demande.

Attention : le Comité du FCO se réserve le droit de sanctionner personnellement le manque d'engagement moral de l'actif, sous une forme à déterminer.